

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Étude d'appui à la planification des actions, à la rédaction du Contrat de gestion participative du bassin de l'Ourika et au renforcement des capacités des acteurs	Numéro du projet G-012375-004
--	--

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
1.1.	Projet « Territoires Durables ».....	3
1.2.	Continuité avec l'étude de diagnostic et de concertation	3
1.3.	Problématiques spécifiques dans le bassin de l'Ourika	4
1.4.	Cadre de référence réglementaire et méthodologique.....	4
1.5.	Zone géographique concernée.....	5
1.6.	Objectif de la mission	5
2.	Mission du contractant	5
2.1	Contexte et justification de la mission.....	5
2.2	Tâches à accomplir par le contractant.....	6
2.3	Modalités de démarrage et articulation avec les travaux internes.....	6
2.4	Structuration de la mission	6
3.	Conception.....	13
	Conception technique et méthodologique.....	14
	Gestion de projet du contractant (1.6)	14
4.	Concept de ressources humaines	14
	Direction de l'équipe (Chef-fe d'équipe).....	15
	Expert-e clé 1 en Gouvernance et planification de l'eau	15
	Expert-e clé 2 en Aménagement territorial et développement durable.....	16
	Pool 1 d'expert-e-s en mission de courte durée, composé de minimum 2 et maximum 2 expert-e-s en mission de courte durée	17
	Pool 2 d'expert-e-s en mission de courte durée, composé de minimum 2 et maximum 2 expert-e-s en mission de courte durée	17
5.	Consignes de calcul	18
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	18
	Aspects de durabilité en matière de voyages	18
	Ateliers et événements, formations initiales et continues.....	20
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	22

0. Liste des sigles et abréviations

ABHT	Agence du Bassin Hydraulique du Tensift
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANEF	Agence Nationale des Eaux et Forêts
CGP	Contrat de Gestion Participative
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	Jour(s) d'expert·e
MEE	Ministère de l'Équipement et de l'Eau
PDAIRE	Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
SfN	Solutions fondées sur la Nature
TdR	Termes de Référence

1. Contexte

1.1. Projet « Territoires Durables »

Le projet "Territoires Durables – Modes de vie durables et résilients au Maroc" s'inscrit dans la dynamique de relance post-séisme et vise à renforcer la résilience des zones sinistrées touchées par le tremblement de terre du 8 septembre 2023. Son objectif est de développer des modèles reproductibles d'aménagement et de développement territorial, en favorisant des solutions durables et adaptées aux défis environnementaux et socio-économiques des communautés rurales.

Mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, le projet bénéficie du soutien financier de l'Allemagne et du Danemark. Il cible des zones où les modes de vie sont étroitement liés aux ressources naturelles (eau, sol, couvert végétal), aujourd'hui menacées par les effets du changement climatique et des pressions démographiques.

Le projet repose sur quatre principaux axes :

- Gouvernance des ressources en eau : Mise en place d'un dialogue multi-acteurs et élaboration d'un contrat pour une gestion concertée.
- Réhabilitation des aménagements hydriques : Déploiement de solutions fondées sur la nature pour l'assainissement, la préservation des écosystèmes et la réhabilitation des sources d'eau.
- Relance économique et valorisation des ressources locales : Appui aux chaînes de valeur durables et promotion d'activités économiques adaptées aux spécificités du territoire.
- Diffusion et mise à l'échelle : Partage des bonnes pratiques, renforcement des capacités locales et accompagnement des acteurs pour assurer la pérennité des initiatives.

1.2. Continuité avec l'étude de diagnostic et de concertation

Une première étude intitulée :

« Assistance technique pour le diagnostic territorial et la préparation des conditions préalables à la concertation en vue de l'élaboration du Contrat de Rivière et du Plan d'action de gestion participative de l'Oued Ourika », menée dans le cadre du projet de Contrat de Rivière de la vallée de l'Ourika, a permis de poser les bases techniques, institutionnelles et participatives du processus.

Cette étude a abouti notamment à :

- Un diagnostic territorial intégré, couvrant les dimensions hydrologiques, environnementales, socio-économiques et institutionnelles ;
- Une analyse approfondie des enjeux de gouvernance de l'eau, mettant en évidence les acteurs clés, les mécanismes de coordination existants et les limites constatées ;
- L'élaboration de scénarios prospectifs d'évolution du territoire et des ressources en eau, intégrant les risques climatiques et les pressions anthropiques ;
- La préparation d'un dossier structuré de concertation territoriale, comprenant les orientations stratégiques, les priorités d'action et les premiers éléments d'un plan d'action indicatif.

Ces travaux ont permis de :

- De construire une compréhension partagée des enjeux entre les parties prenantes ;
- D'identifier des orientations stratégiques consensuelles ;
- De faire émerger un portefeuille préliminaire d'actions, incluant des Solutions fondées sur la Nature (SfN) ;
- De poser les bases d'une gouvernance participative adaptée au contexte de la vallée.

La présente étude constitue ainsi une phase relais opérationnelle, visant à :

- Traduire les orientations stratégiques en un plan d'action priorisé, chiffré et planifié ;
- Structurer un dispositif de gouvernance formalisé et fonctionnel ;
- Assurer la sécurisation juridique du Contrat de Gestion Participative ;
- Préparer les conditions de mise en œuvre effective, de suivi-évaluation et d'engagement formel des partenaires.

Elle s'inscrit donc dans une logique de continuité, de consolidation et d'opérationnalisation des acquis de la phase précédente.

1.3. Problématiques spécifiques dans le bassin de l'Ourika

Le bassin de l'Ourika fait face à :

- Une pression croissante sur les ressources en eau due à l'agriculture, au tourisme, à l'urbanisation et à la croissance démographique ;
- Une complexité des enjeux liés à la pollution, aux aléas climatiques et à l'érosion ;
- Un besoin critique de gouvernance participative, mobilisant l'ensemble des acteurs locaux, institutions et société civile.

Des enjeux socio-culturels, liés aux pratiques agricoles traditionnelles et aux dynamiques touristiques, nécessitent des outils de communication adaptés et inclusifs.

La réussite du processus repose sur une planification efficace et une communication claire, favorisant l'appropriation locale, la transparence et la concertation autour du futur Contrat de gestion participative.

1.4. Cadre de référence réglementaire et méthodologique

La mission devra s'appuyer sur :

- Cadre réglementaire marocain, notamment la loi 36-15 sur l'eau ;
- Orientations du PDAIRE de l'ABH Tensift, qui fournissent un cadre territorial et sectoriel de référence ;
- Principes de participation locale, assurant une participation inclusive des usagers de l'eau et des communautés rurales.

Méthodologie :

- Approche participative, inclusive et multi-lingue (français, arabe, amazigh) ;
- Communication contextualisée avec messages SMART (Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, Temporellement définis) ;

- Renforcement des capacités des acteurs locaux pour assurer la pérennité des processus et décisions.

1.5. Zone géographique concernée

La mission couvre principalement le bassin de l'Oued Ourika et ses alentours, dans la province d'Al Haouz, en particulier les trois communes territoriales de Ourika, Setti Fadma et Oukaimden, tout en intégrant les interactions avec les parties prenantes situées à Marrakech et à Rabat.

Les déplacements prévus permettront de réaliser les activités de terrain essentielles :

- Participation aux ateliers et réunions locales dans la vallée de l'Ourika,
- Suivi de la mise en œuvre des actions liées à la planification et au contrat de gestion participative,
- Rencontres avec les communautés locales et les institutions à Marrakech, et Al Haouz,
- Organisation de réunions de coordination et de validation avec les partenaires institutionnels à Rabat.

Ces déplacements assurent un ancrage territorial fort, une bonne connaissance du contexte local et une implication directe des acteurs tout au long du processus de planification et de rédaction du contrat.

1.6. Objectif de la mission

La présente prestation s'inscrit dans le cadre du projet Territoires Durables, et spécifiquement de son axe 1 relatif à la Gouvernance des ressources en eau : mise en place d'un dialogue multi-acteurs et élaboration d'un Contrat de gestion participative du bassin de l'Oued Ourika pour une gestion concertée et durable des ressources hydriques.

Le bassin de l'Oued Ourika constitue un territoire stratégique où la gestion de l'eau conditionne la vitalité des écosystèmes, l'activité agricole, le développement touristique, l'aménagement du territoire et la qualité de vie des populations locales. Face à la complexification des usages, aux pressions démographiques et aux enjeux environnementaux, la mission vise à planifier les actions, rédiger le contrat de gestion participative (CGP) et renforcer les capacités des acteurs locaux et régionaux, tout en assurant la pérennisation du processus.

Cette approche participative, structurée et intégrée, soutenue par des outils et canaux adaptés, permettra de renforcer la cohésion territoriale et d'inscrire durablement la gouvernance participative de l'eau dans le bassin de l'Oued Ourika dans une dynamique inclusive, résiliente et reproductible sur d'autres bassins versants.

2. Mission du contractant

2.1 Contexte et justification de la mission

La mission s'inscrit dans un contexte territorial marqué par de fortes pressions démographiques, sociales et environnementales sur le bassin de l'Oued Ourika. Le diagnostic territorial déjà réalisé met en évidence une dégradation progressive du capital naturel, des pressions croissantes sur les ressources en eau, une faible durabilité des chaînes de valeur locales, notamment touristiques, ainsi qu'un déficit d'équipements et d'infrastructures adapté aux dynamiques actuelles du territoire.

Le scénario tendanciel actuel n'étant pas viable, la mission vise à engager sans délai un processus structuré de concertation, de planification et de gouvernance participative, permettant un revirement progressif vers un modèle de développement durable, intégré et résilient, fondé sur la gestion concertée des ressources en eau et du bassin versant.

2.2 Tâches à accomplir par le contractant

La mission d'assistance technique a pour objectif d'accompagner la planification, la rédaction et la facilitation du lancement de la mise en œuvre du Contrat de Gestion Participative du Bassin de l'Oued Ourika (dit Contrat de Rivière), ainsi que le renforcement continu des capacités des acteurs locaux et régionaux, en vue de pérenniser la gouvernance participative des ressources en eau dans le bassin.

À ce titre, le contractant devra notamment :

- Capitaliser les travaux de diagnostic et les orientations stratégiques existantes.
- Organiser la planification participative de l'eau à l'échelle du bassin, à travers l'animation des comités thématiques et des ateliers territoriaux, et décliner les orientations stratégiques en actions opérationnelles réalistes.
- Accompagner, par un appui de facilitation, la préparation des actions pilotes (dont les SfN) et soutenir leur intégration dans les outils de planification et les programmes d'investissement des partenaires.
- Structurer et rédiger le Contrat de Gestion Participative en concertation avec les parties prenantes, en définissant les mécanismes de gouvernance, de coordination et de suivi.
- Vérifier la conformité juridique et réglementaire du contrat et proposer les ajustements nécessaires pour sécuriser son adoption institutionnelle.
- Faciliter le lancement de la mise en œuvre du Contrat, renforcer les capacités des acteurs dans la gouvernance participative de l'eau et appuyer l'animation des points relais locaux.
- Assurer la capitalisation, la diffusion et l'appropriation des résultats, outils et guides produits.

Le prestataire travaillera en étroite coordination avec les autres consultants et partenaires du projet (diagnostic, concertation, gouvernance, études sectorielles) pour intégrer leurs contributions dans un processus cohérent et participatif.

2.3 Modalités de démarrage et articulation avec les travaux internes

Certaines activités préparatoires relevant du diagnostic territorial et de la cartographie des acteurs devront être mobilisées à partir des résultats existants du projet.

Les éléments fournis par l'équipe interne constituent des intrants et ne dispensent pas le contractant de produire les livrables finaux conformes aux TdR.

2.4 Structuration de la mission

La mission sera structurée en quatre phases successives et complémentaires, permettant d'assurer une progression cohérente entre la planification opérationnelle des actions, la rédaction concertée du Contrat de Gestion Participative (CGP), la facilitation du lancement d'actions pilotes et la consolidation institutionnelle.

Le renforcement des capacités et l'animation des comités thématiques démarrent dès la Phase 1 et se poursuivent tout au long de la mission, assurant cohérence et continuité.

2.4.1 Phase 1 – Planification opérationnelle et structuration des actions (S1–S10)

Objectif

Transformer les constats du diagnostic territorial en une vision stratégique partagée et en un plan d'action opérationnel concerté, en installant les mécanismes de gouvernance participative de l'eau à l'échelle du bassin.

Rôle du contractant

Capitaliser les analyses existantes, structurer le dialogue multi-acteurs, animer la planification territoriale et traduire les orientations stratégiques en actions concrètes, hiérarchisées et intégrables dans les politiques publiques.

Activités principales

- Structuration du processus de dialogue et animation des comités thématiques pour la planification sectorielle et territoriale :
 - CT1 – Protection des écosystèmes naturels
 - CT2 – Infrastructures
 - CT3 – Développement économique, social et développement du capital humain
 - CT4 – Gouvernance, conduite du changement, communication, et partenariat

- Définition détaillée des actions :

Chaque action prioritaire retenue dans le Plan d'action devra être détaillée sous forme de fiche projet standardisée comprenant au minimum :

- Intitulé de l'action
 - Objectif spécifique
 - Description technique synthétique
 - Localisation
 - Acteurs responsables et partenaires
 - Estimation budgétaire indicative
 - Sources potentielles de financement
 - Calendrier prévisionnel
 - Indicateurs de suivi
 - Analyse des risques et mesures d'atténuation.
- Appui à l'intégration des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans d'investissement des partenaires.

Ateliers

4 ateliers thématiques Modalités d'organisation des ateliers – Phase 1

- Chacun des ateliers des comités thématiques réunira environ 15 participant·e·s.

Durée : 1 journée par atelier.

Les réunions techniques des comités thématiques seront organisées dans le siège de la Province d'Al Haouz à Tahnaout/siège de l'ABHT

Les frais de déplacement des participant·e·s ne sont pas pris en charge par le contractant

Livrables

- Note de cadrage stratégique et institutionnel revu (5–8 pages).
- Plan d'action détaillé du Contrat incluant les solutions fondées sur la nature
- Rapport de synthèse des ateliers et travaux des comités thématiques.

2.4.2 Phase 2 – Rédaction concertée et structuration du Contrat de Gestion Participative (S11–S23)

Objectif

Co-construire et formaliser le CGP du bassin de l'Oued Ourika comme cadre institutionnel, juridique et opérationnel de référence pour la gouvernance de l'eau et du territoire

Rôle du contractant

Piloter la rédaction concertée, formaliser des engagements progressifs et réalistes adaptés aux capacités des acteurs, tout en assurant la cohérence juridique et institutionnelle du dispositif.

Activités principales

- Structuration juridique et institutionnelle du contrat : périmètre, gouvernance, mécanismes de coordination et de suivi.
- Organisation de 2 Ateliers de rédaction concertée avec les parties prenantes locales et régionales.
- Élaboration du document d'engagement des acteurs, avec des engagements progressifs et réalistes.
- Renforcement des capacités – coordination et gouvernance : rôle des institutions, articulation intersectorielle, fonctionnement du CGP et des comités.
- Analyse de conformité avec la loi 36-15 et les textes connexes.
- Organisation de 3 Ateliers de restitution au niveau des communes partenaires (Ourika, Setti Fadma, Oukaimden)
- Ajustements juridiques et institutionnels.
- Organisation d'une réunion de validation juridique.

Ateliers

- 2 ateliers de rédaction concertée (local + régional).

- 3 ateliers de restitution et information au niveau communal
- 1 atelier de validation juridique

Modalités d'organisation des ateliers – Phase 2

- Les deux ateliers de rédaction concertée (local et régional) seront organisés en présentiel à Ourika et/ou Marrakech. Participants estimés : 25 personnes, principalement membres des comités thématiques et représentants institutionnels clés.
- Les trois ateliers de restitution et information au niveau communal, seront organisés dans les locaux des communes à Setti Fadma, Ourika, Oukaimden.
- La réunion/atelier de validation juridique se tiendra à Marrakech ou Rabat selon les besoins institutionnels. Participants : 30 représentant·e·s des institutions concernées (services de l'État, collectivités, ABHT, partenaires techniques).

Durée : 1 journée par atelier.

Les lieux d'atelier sont mis à disposition ateliers communaux et l'atelier de validation juridique

Les déplacements des participant·e·s ne sont pas pris en charge par le contractant

Livrables

- Projet consolidé du Contrat de Gestion Participative du bassin de l'Oued Ourika (Contrat de Rivière, 80 – 120 pages)
- Document d'engagement des parties prenantes.
- Rapport de conformité juridique.
- Version finale du Contrat prête pour validation officielle.

2.4.3 Phase 3 – Facilitation de la mise en œuvre, actions pilotes et renforcement continu des capacités (S24–S36)

Objectif

Accompagner le démarrage effectif du CGP en renforçant la cohérence entre les actions pilotes, les autres composantes du projet Territoires Durables et les initiatives des acteurs institutionnels et locaux.

Rôle du contractant

Le contractant intervient en appui stratégique et facilitation uniquement. Il ne se substitue pas aux maîtres d'ouvrage sectoriels et n'assure pas la mise en œuvre technique des actions pilotes

Activités principales

- Facilitation du lancement des actions pilotes :
 - Intégration des activités des autres composantes du projet,

- Articulation avec les programmes des communes, de l'ABHT, des services déconcentrés et des partenaires.
- Appui à l'intégration des SfN dans les outils de planification et d'investissement.
- Mise en place et animation des points relais locaux pour assurer la continuité et la coordination des actions.
- Renforcement des capacités – continu :
 - 4 sessions de formation (locales et régionales) pour environ 100 cadres,
 - Thèmes : planification de l'eau, suivi-évaluation, intégration des SfN, coordination interinstitutionnelle, ces thématiques s'inscrivent dans le cadre de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat de rivière.
- Suivi-évaluation participatif et ajustement du plan d'action pour garantir l'efficacité et la durabilité des interventions

Ateliers / formations

- 4 sessions de formation structurées.
- Réunions de suivi avec comités thématiques.
- 1 atelier stratégique (COFIL élargi).

Modalités d'organisation des sessions de formation – Phase 3

Quatre sessions de formation structurées seront organisées en présentiel au niveau local et régional.

Chaque session réunira environ 25 participant·e·s, pour un total estimé d'environ 100 cadres formés sur l'ensemble de la phase. Le Comité de pilotage (COFIL) se réunira au siège de la province d'Al Houaz

Durée : 1 journée par session.

Les frais de déplacement et d'hébergement des participant·e·s ne sont pas pris en charge par le contractant

Livrables

- Rapports de formation et listes des participants.
- Tableau de suivi des actions pilotes et indicateurs.
- Rapport intermédiaire de capitalisation des SfN et actions pilotes.

2.4.4 Phase 4 – Validation finale, capitalisation et pérennisation (S37–S39)

Objectif

Valider, diffuser et inscrire durablement le CGP dans les pratiques institutionnelles et territoriales, tout en capitalisant les enseignements pour une réplique potentielle sur d'autres bassins versants.

Rôle du contractant

Le contractant accompagne le processus de validation finale, formalise les outils de capitalisation et appuie l'intégration du Contrat et de ses engagements dans les dispositifs institutionnels existants.

Activités principales

- Organisation du forum de validation finale et signature protocolaire du CGP.
- Capitalisation des acquis :
 - Elaboration d'un guide méthodologique de capitalisation permettant d'appuyer la réplication du CGP dans d'autres bassins,
 - Mise à disposition de la version finale du CGP et du plan d'action.
- Intégration des engagements dans les outils institutionnels (plans d'action communaux, conventions locales, programmes sectoriels).
- Formalisation des enseignements et recommandations pour la réplicabilité sur d'autres bassins versants.

Ateliers

- 1 forum de validation

Modalités d'organisation du forum de validation finale – Phase 4

Le forum de validation finale se tiendra en présentiel à Tahnaout/Marrakech ou dans l'Ourika.

Participants estimés : 60 personnes, incluant autorités régionales, partenaires institutionnels, collectivités, société civile et partenaires techniques.

Durée : 1 journée.

Les frais de déplacement des participant·e·s ne sont pas pris en charge par le contractant.

Livrables

- Contrat de Rivière final (CGP) et plan d'action (FR/AR 80 -100 pages)
- Guide méthodologique de capitalisation (FR/AR 90 – 120 pages).
- Dossier numérique complet.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
Phase 1 – Cadrage stratégique et planification participative <ul style="list-style-type: none"> • Comités thématiques animés • Ateliers de planification réalisés • Plan d'action concerté incluant les SfN • Capacités opérationnelles renforcées 	S1 à S10 après signature Lieu : Région Marrakech–Safi / Province Al Haouz (Rabat si nécessaire) Responsable : Contractant, en coordination avec la GIZ et l'ABHT - DGH
Phase 2 – Rédaction concertée et sécurisation juridique <ul style="list-style-type: none"> • Projet de Contrat rédigé • Document d'engagement des acteurs élaboré • Analyse de conformité juridique et ajustements 	S11 à S23 après signature Lieu : Ourika / Marrakech Responsable : Contractant, partenaires institutionnels
Phase 3 – Facilitation de la mise en œuvre, actions pilotes et renforcement continu des capacités <ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'adoption des actions pilotes • 4 sessions de formation réalisées • Suivi-évaluation opérationnel • Rapport intermédiaire de capitalisation 	S24 à S36 après signature Lieu : Bassin de l'Ourika Responsable : Contractant, acteurs porteurs des actions
Phase 4 – Validation finale, capitalisation et pérennisation <ul style="list-style-type: none"> • Forum de validation et signature du Contrat • Guide méthodologique de capitalisation et dossier final produits 	S37 à S39 après signature Lieu : Marrakech / Ourika Responsable : Contractant, GIZ, partenaires institutionnels

Durée de la mission : **du 25/05/2026 au 25/02/2027.**

Tableau synthétique des livrables

Phase	Livrable	Format	Échéance indicative
Phase 1	Note de cadrage stratégique et institutionnel	Note (5–8 pages)	S3
	Plan d'action détaillé du CGP (incluant SfN)	Rapport structuré avec tableau actions	S10
	Rapport de synthèse ateliers & comités	Rapport	S10
Phase 2	Projet consolidé du CGP	Document contractuel (80–120 pages)	S19
	Document d'engagement des parties prenantes	Document	S19

	Rapport de conformité juridique	Note juridique	S23
	Version finale du CGP prête à signature	Document consolidé	S23
Phase 3	Rapports des 4 sessions de formation	Rapports + listes participants	S35
	Tableau de suivi des actions pilotes et indicateurs	Tableau dynamique	S35
	Rapport intermédiaire de capitalisation	Rapport	S35
Phase 4	CGP final bilingue (FR/AR)	Document final validé	S38
	Guide méthodologique de capitalisation (FR/AR)	Guide	S39
	Dossier numérique complet (sources, annexes, supports)	Clé numérique / Drive structuré	S39

Répartition des hommes-jours par phase

Phase	Chef d'équipe	Expert clé 1	Expert clé 2	Pool experts 1	Pool d'experts 2	Total Phase
Phase 1	10	15	10	5	5	45
Phase 2	10	10	10	10	5	45
Phase 3	15	10	10	5	5	45
Phase 4	10	10	10	5	5	40
TOTAL	45	45	40	25	20	175

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

La communication avec les organisations partenaires doit se faire en coordination avec la GIZ, sauf accord contraire. Un échange régulier d'informations entre la direction du programme de la GIZ et le prestataire est attendu. L'offre doit présenter l'approche de coordination des activités au sein du projet (1.6.1 de la grille d'évaluation technique), ainsi qu'un plan d'opérations décrivant l'affectation du personnel (qui, quand, où), les étapes de travail, les périodes d'intervention (en mois de spécialiste) et les jalons prévus ou proposés pour atteindre les résultats attendus (1.6.2 de la grille d'évaluation technique).

Enfin, un concept de backstopping doit être fourni, incluant les CV des consultant·e·s techniques et administratifs mobilisés (1.6.3 de la grille d'évaluation technique).

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe (Chef-fe d'équipe)

Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale de la qualité technique, méthodologique et du respect des délais de l'ensemble des prestations.
- Pilotage stratégique du processus de Contrat de Gestion Participative du bassin de l'Oued Ourika.
- Coordination et interface principale avec la GIZ, l'ABHT, DGH, les partenaires institutionnels et les autres prestataires.
- Supervision des expert·e·s clés et du pool d'expert·e·s (missions de courte durée).
- Animation des instances de gouvernance du projet (COPIL, réunions stratégiques).
- Validation finale des livrables et reporting périodique.

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : Diplôme universitaire (BAC+5, Master ou équivalent) en gestion des ressources en eau, ingénierie environnementale, aménagement du territoire, développement territorial ou politiques publiques.
- Langue (2.1.2) : Français : C1 (3/10 points), Arabe : C1 (4/10 points), Anglais : B2 (3/10 points)
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 ans d'expérience dans les secteurs eau, environnement, développement territorial.
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 8 ans dans la conduite de processus de gouvernance participative, contrats de nappe, GIRE ou planification territoriale.
- Expérience de direction / management (2.1.5) : 7 ans comme chef-fe d'équipe de projets complexes multi-acteurs.
- Expérience régionale (2.1.6) : 5 ans au Maroc dans des projet de planification participative
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) : 2 références dans des projets financés par des bailleurs de fonds/agences de coopération au développement (5/10 points), en lien avec la planification territoriale (5/10 points).
- Divers (2.1.8) : 2 références justifiants : (1) la connaissance des cadres institutionnels marocains (loi 36-15) (5/10 points) et (2) l'expérience en facilitation multi-acteurs (5/10 points)

Expert·e clé 1 en Gouvernance et planification de l'eau

Tâches de l'expert·e clé 1

- Animation des comités thématiques et ateliers territoriaux pour la planification participative.
- Accompagner l'intégration des Solutions fondées sur la Nature (SfN).
- Appui technique à la rédaction du CGP et coordination avec les institutions locales et régionales.
- Suivi-évaluation et ajustement opérationnel du plan d'action

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : Diplôme universitaire (BAC+5, Master ou équivalent) en hydrologie, gestion intégrée des ressources en eau, ou sciences de l'eau
- Langue (2.2.2) : Français C2 (5/10 points), Arabe C2 (5/10 points)

- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 8 ans en développement territorial lié à la gestion de l'eau.
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 5 ans en planification intégrée de bassins versants pour une gouvernance participative de l'eau.
- Expérience régionale (2.2.6) : 3 ans au Maroc dans la gestion participative de l'eau
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : 2 projets avec bailleurs internationaux (GIZ, BM, UE) en GIRE.

Expert·e clé 2 en Aménagement territorial et développement durable

Tâches de l'expert·e clé 2

- Contribution à la structuration juridique et institutionnelle du CGP.
- Définition des mesures d'aménagement du territoire et des chaînes de valeur locales.
- Appui à la capitalisation et rédaction du guide méthodologique.
- Renforcement des capacités des acteurs sur gouvernance, aménagement et durabilité.

Qualifications de l'expert·e clé 2

- Formation (2.3.1) : Master en aménagement du territoire, développement durable ou urbanisme.
- Langue (2.3.2) : Français C2 (3/10 points), Arabe C2 (3/10 points), Amazigh B2 (4/10 points)
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : 8 ans dans la planification intégrée des territoires ruraux.
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 5 ans dans la conception des démarches participatives de planification de bassins versants.
- Expérience régionale (2.3.6) : 3 ans au Maroc
- Expérience de coopération au développement (2.3.7) : 2 références en projets financés par bailleurs dans les projets de développement des territoires ruraux.
- Divers (2.3.8) : Expertise en outils participatifs (5/10 points) et capitalisation méthodologique (5/10 points). Veuillez soumettre 1 référence de projet pour chacun des 2 critères

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles solides
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Pool 1 d'expert·e·s en mission de courte durée, composé de minimum 2 et maximum 2 expert·e·s en mission de courte durée

On calcule pour l'évaluation de la partie technique une moyenne des qualifications de tou-te-s les expert·e·s du pool indiqué·e·s. En vue de l'évaluation, veuillez envoyer pour chaque membre du pool un CV (cf. chapitre 7 « Consignes relatives au format de l'offre »).

Tâches relevant du pool d'expert·e·s 1 en mission de courte durée : Appui technique et territorial

- Contribution aux analyses territoriales complémentaires nécessaires à la déclinaison opérationnelle du plan d'action
- Appui à la définition technique des mesures d'aménagement et à leur intégration territoriale
- Analyse des impacts socio-économiques et appui à l'intégration des chaînes de valeur locales
- Contribution à la production des supports techniques et documents de capitalisation

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 1 en mission de courte durée

- Formation (2.6.1) : Diplôme universitaire (BAC+5, Master ou équivalent) en : génie de l'eau, environnement, économie rurale, développement territorial
- Langue (2.6.2) : Français niveau C1 (4/10), Arabe niveau C1 (6/10)
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : 6 ans d'expérience dans des projets liés à l'aménagement des territoires ruraux pour une gestion durables de l'eau
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : 3 ans d'expérience dans l'analyse territoriale et la planification opérationnelle (5/10) et 3 ans d'expériences dans l'intégration des dimensions socio-économiques dans des projets territoriaux (5/10)
- Expérience régionale (2.6.5) : 5 ans d'expérience cumulé au Maroc, dans la réalisation de 2 missions pertinentes dans des bassins versants ou zones de montagne
- Expérience de la coopération (2.6.6) : 3 ans dans des projets de coopération au développement

Pool 2 d'expert·e·s en mission de courte durée, composé de minimum 2 et maximum 2 expert·e·s en mission de courte durée

On calcule pour l'évaluation de la partie technique une moyenne des qualifications de tou-te-s les expert·e·s du pool indiqué·e·s. En vue de l'évaluation, veuillez envoyer pour chaque membre du pool un CV (cf. chapitre 7 « Consignes relatives au format de l'offre »).

Tâches relevant du pool d'expert·e·s 2 en mission de courte durée : Appui juridique et facilitation opérationnelle

- Appui à la sécurisation juridique et institutionnelle du CGP et du plan d'action
- Relecture ciblée de la cohérence contractuelle et réglementaire
- Appui à la facilitation logistique et organisationnelle des activités participatives
- Contribution à la mobilisation des acteurs locaux et à la coordination des activités terrain

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 2 en mission de courte durée

- Formation (2.7.1) : Diplôme universitaire (BAC+5, Master ou équivalent) en : droit, gestion de l'eau, politiques publiques

- Langue (2.7.2) : Français niveau C1 (4/10), Arabe niveau C1 (6/10)
 - Expérience professionnelle générale (2.7.3) : 6 ans d'expérience dans l'analyse institutionnelle, juridique ou gouvernance territoriale
 - Expérience professionnelle spécifique (2.7.4) : 3 ans d'expérience dans l'analyse juridique appliquée aux politiques publiques ou à la gestion de l'eau (5/10 points) et 3 ans d'expérience dans l'accompagnement de démarches participatives et mobilisation d'acteurs (5/10 points)
- Expérience régionale (2.7.5) : 4 ans d'expérience au Maroc
- Expérience de la coopération (2.7.6) : 3 ans d'expérience dans des projets financés par des bailleurs

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Note : **Veillez calculer votre offre de prix précisément sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant. Toute déviation mènera à la requalification de votre offre en offre variante et de son exclusion de la procédure !**

Jours d'honoraires	Nombre d'expert-e-s	Nombre de jours par expert-e	Total	Observations
chef-fe d'équipe	1	45	45	30 dans pays de résidence 15 dans le pays d'intervention
expert-e clé 1	1	45	45	25 dans pays de résidence 20 dans le pays d'intervention
expert-e clé 2	1	40	40	20 dans pays de résidence 20 dans le pays d'intervention
Pool d'expert-e-s1	2 expert/e/s	-	25	10 dans pays de résidence 15 dans le pays d'intervention
Pool d'expert-e-s 2	2 expert/e/s	-	20	10 dans pays de résidence 10 dans le pays d'intervention
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	90	41,00	3.690,00	remboursés sous forme forfaitaire à concurrence des plafonds fiscaux applicables pour le maroc selon la circulaire du BMF
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	80	à chiffrer dans le bordereau de prix	à chiffrer dans le bordereau de prix	sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre

				<u>offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</u>
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	12	à chiffrer dans le bordereau de prix	à chiffrer dans le bordereau de prix	12 vols A/R jusqu'au lieu de la fourniture des prestations Maroc, <u>sur justificatif</u>
Compensation des émissions de CO ₂ pour les trajets en avion	24	50,00	1.200,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ permettant un décompte <u>sur présentation de justificatifs.</u>
Frais de déplacement (train, voiture particulière)	1	2.500,00	2.500,00	Un budget est prévu pour les frais de déplacements à l'intérieur du pays d'intervention, transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc., <u>à facturer sur justificatifs</u>
Autres frais- Visa	1	à chiffrer dans le bordereau de prix	à chiffrer dans le bordereau de prix	Un budget est prévu pour des frais de visa, <u>à facturer sur justificatif</u>
Autres coûts	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Rémunération flexible	1	13.000,00	13.000,00	Un budget de 13.000 euros est prévu pour la rémunération flexible. <u>Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.</u>
Ateliers	18	1.500,00	27.000,00	Le budget unitaire comprend : la location de salle si nécessaire selon le détail, les pauses-café et déjeuners, les supports de travail, <u>à facturer sur justificatif</u>

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Les ateliers/réunions prévus sont décrits en détail dans la section 2.

Le budget unitaire prévu dans le cadre estimatif comprend la location de salle si nécessaire selon le détail, les pauses-café et déjeuners, les supports de travail.

Le contractant réalise les ateliers / formations initiales et figurant ci-après :

Phase	Type d'atelier / formation	Nombre	Durée	Participants estimés	Lieu
Phase 1	Réunions CT1 – Protection des écosystèmes naturels	1	1 journée chacune	~15	Province Al Haouz
	Réunions CT2 – Infrastructures	1	1 journée chacune	~15	Province Al Haouz
	Réunions CT3 – Développement économique, social et capital humain	1	1 journée chacune	~15	Province Al Haouz
	Réunions CT4 – Gouvernance, communication et partenariat	1	1 journée chacune	~15	Province Al Haouz
	Réunions techniques complémentaires (si nécessaire)	Selon besoins	½ à 1 journée	10–15	Locaux institutionnels / virtuel
Phase 2	Ateliers de rédaction concertée (local + régional)	2	1 journée chacun	~25	Ourika / Marrakech
	Ateliers de restitution communale	3	1 journée chacun	~25–30	Ourika / Setti Fadma / Oukaïmeden
	Réunion / atelier de validation juridique	1	1 journée	~30	Marrakech / Rabat
Phase 3	Sessions de formation structurées	4	1 journée chacune	~25 par session (≈100 au total)	Local et régional
	Atelier stratégique – COFIL élargi	1	1 journée	~30–40	Marrakech / Al Haouz
	Réunions de suivi avec comités	Selon besoins	½ à 1 journée	10–15	Locaux institutionnels / virtuel
Phase 4	Forum de validation finale et signature	1	1 journée	~60	Tahnaout / Marrakech / Ourika

Le contractant veillera à la sélection de prestataires fiables et au contrôle de la qualité des prestations fournies.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ assure les prestations suivantes :

- Logistique pour les ateliers :
 - Appui à la mobilisation des participant·e·s institutionnels (invitations officielles via les partenaires).
 - Mise à disposition ponctuelle de salles dans des locaux partenaires (ABHT, Province, Communes), lorsque disponible.
 - Coordination institutionnelle avec les partenaires publics (Agence du Bassin Hydraulique, DRANEF, Province, Services déconcentrés).
- Facilitation des relations avec les partenaires institutionnels régionaux et nationaux.
- Participation technique de l'équipe GIZ aux comités de pilotage et ateliers stratégiques.

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir **en langue française**.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 24 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. **Les CV doivent être rédigés en langue française.**

Veillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.